

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 11-404-1930 portant fixation du budget général pour l'exercice 1930-1931.

n° 11-404-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 404 du 31/07/1930

Date de publication
31 juillet 1930

Date du numéro
31 juillet 1930

TEXTE INTÉGRAL

Art. 100

La réclamation concernant l'exécution d'un ordre de virement du service intérieur donne lieu à la perception de la taxe prévue en matière de réclamation formulée au sujet d'un mandat-poste. Cette taxe est portée d'office au débit du compte du réclamant, sauf lorsque l'ordre de virement n'a pas été exécuté par suite d'une faute de service.